

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 30 mars 2018
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 10 avril 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 9 avril 2018

GESTION DES DECHETS – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) 2018-2025 - LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION - CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'EVALUATION ET DE SUIVI (CCES)

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Anne-Lydie HOLTZ, Alain CHAUFFIER à Jean-Martial FREDON, Charles-Antoine CHAVIER à Romain DUPEYROU, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Fabrice DESCAMPS à Michel PAILLEY, Agnès JARRY à Sylvette RIMBAUD, Dominique JEUFFRAULT à Alain BAUDIN, Guillaume JUIN à Jeanine BARBOTIN, Gérard LABORDERIE à Dany BREMAUD, Rabah LAICHOURL à Michel HALGAN, Jacqueline LEFEBVRE à Dominique SIX, Rose-Marie NIETO à Marc THEBAULT

Titulaires absents suppléés :

Gérard GIBAUT par Patrice VIAUD

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Carole BRUNETEAU, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Fabrice DESCAMPS, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Rabah LAICHOURL, Jacqueline LEFEBVRE, Elisabeth MAILLARD, Rose-Marie NIETO

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 9 AVRIL 2018

GESTION DES DECHETS – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) 2018-2025 - LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION - CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'EVALUATION ET DE SUIVI (CCES)

Monsieur **Philippe MAUFFREY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5216-5-I al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu les articles 541-1, 541-15-1 et R514-41-19 et suivants du Code de l'Environnement;

Vu la loi N°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant l'article 541-1 du Code de l'Environnement;

Vu le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés;

Vu le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

La CAN s'est engagée de 2010 à 2014 dans un Programme Local de Prévention des Déchets ayant pour objectif de réduire de 7% les Ordures Ménagères et Assimilés.

Le Programme Local de Prévention des Déchets a produit une politique ambitieuse, permettant à la CAN de bénéficier du label "Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage".

Bénéficiant de ce label, la CAN s'est ensuite inscrite dans un programme "Territoire Econome en Ressource", en partenariat avec l'ADEME, de 2016 à 2018. Ce "Territoire Econome en Ressource" renverse la logique en matière de déchets : ceux-ci sont maintenant considérés comme un gisement de matières premières qu'il convient de valoriser ou de sauvegarder. Il favorise donc le développement de l'économie circulaire auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.

Enfin, ce programme s'intègre également dans une démarche plus globale en faveur du développement durable que conduit la CAN au travers du Plan Climat Energie Air Territorial et l'Agenda 21.

Les objectifs chiffrés du Programme National de Prévention des Déchets ont été révisés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Cela se traduit pour la CAN par les objectifs généraux suivants :

- Réduire de 10% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant en masse d'ici 2020 par rapport à 2010 (DMA 2016 : 578 kg/hab/an -> DMA 2020 : 489 kg/hab/an);
- Réduire de 50% les déchets mis en décharge à l'horizon 2025 (enfouissement 2016 : 274 kg/hab/an -> enfouissement 2025 : 123 kg/hab/an);
- Augmenter le taux de valorisation matière des déchets (55% en 2016 -> 65% en 2025);
- Réduire le volume des Déchets d'Activités des Entreprises (DAE), à minima le stabiliser à l'horizon 2020;

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20180409-C21-04-2018-DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018

- Réduire le volume des déchets du BTP, à minima le stabiliser à l'horizon 2020.

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 a précisé, en outre, expressément que les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés doivent être élaborés par les collectivités territoriales compétentes en matière de collecte et/ou de traitement des déchets, ce qui est le cas de la CAN.

Ainsi le projet de Programme Local de Prévention des Déchets, dont le lancement est l'objet de la présente délibération, doit intégrer les objectifs fixés par la loi. Aussi, les actions qui seront proposées dans le cadre de ce programme devront poursuivre ces objectifs.

Le projet de Programme Local de Prévention des Déchets se déclinera en 4 volets :

- Un état des lieux;
- Des objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés;
- Des actions permettant d'atteindre les objectifs retenus;
- Des indicateurs relatifs à ces actions ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets

Ce plan sera suivi par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi.

La composition de cette Commission est la suivante :

- M. Philippe MAUFFREY,
- M. Dominique SIX,
- Mme Dany BREMAUD,
- Mme Elisabeth MAILLARD,
- M. Jean BOULAIS.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2025,
- Approuver la création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2025 et sa composition.

Motion adoptée par 72 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 4.

Pour : 72
Contre : 3
Abstention : 4
Non participé : 0

Philippe MAUFFREY

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20180409-C21-04-2018-DE Date de télétransmission : 12/04/2018 Date de réception préfecture : 12/04/2018
--